Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/140 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Hervé DANNOUX, Délégué régional de l'ASP à La Réunion, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnenent", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologigue.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX, délégation est également donnée à M. Jean-Max REVEL, Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 18 août 2014.

Fait à Limoges
Le
28 AOUT 2014

Edward JOSSA

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général
M. Hervé DANNOUX
M. Jean-Max REVEL
DRH
DFJL

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010